



École Antoine-Girouard  
650, rue Antoine-Girouard  
Boucherville (QC) J4B 3E5

Centre  
de services scolaire  
des Patriotes

Québec 

## PROCÈS-VERBAL

# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

---

Séance du Conseil d'établissement du 23 février 2021, à 18 h 30, en rencontre virtuelle, Boucherville

---

Étaient présents:

Sylvie Landry, directrice  
Nadine Bergeron, enseignante  
Catherine-Amélie Côté, membre parent, substitut  
Sophie Deschamps, membre parent  
Cythia D'Itri, membre parent  
Marie-France Riopel, membre parent  
Alexandre Dubé, membre parent, substitut  
Pascale Darveau, enseignante  
Hélène Éthier, technicienne au service de garde  
Sophie Thériault, éducatrice au service de garde  
Luc Lapierre, enseignant  
Jean-Guy Savaria, membre parent  
Suzanne Lataille, membre parent

Absence signifiée: Aucune

PUBLIC: Aucun

### 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum:

Madame Deschamps constate le quorum et Madame Pascale Darveau propose l'ouverture à 18h36.

### 2. Nomination d'un ou d'une secrétaire:

Madame Catherine-Amélie Côté se propose.

### 3. Revue et adoption de l'ordre du jour:

Madame Deschamps présente l'ordre du jour.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Revue et approbation des procès-verbaux du 24 novembre 2020 et du 28 janvier 2021:**

Madame Catherine-Amélie Côté signifie que son absence aux deux séances n'avait pas été notée. Les correctifs seront effectués.

Madame Hélène Éthier propose l'adoption des deux procès verbaux.  
Adopté à l'unanimité.

**CÉ-2020-2021-25**

**5. Suivi de la dernière rencontre;**

Madame Sophie Deschamps revient sur la proposition de Madame Cynthia D'Itri de faire un groupe Teams avec les membres du Conseil d'établissement afin de faciliter le partage de documents et la prise de notes. Madame Landry explique qu'il n'est possible de le faire qu'avec des personnes qui ont une adresse courriel du CSP. Madame Cynthia D'Itri propose alors la création d'un document Drive. À suivre.

**6. Parole au public**

Pas de public.

**7. Point d'information et de décision:**

**7.1 Point d'information sur la Covid-19**

Madame Landry fait le point sur la situation actuelle à l'école. Il y a eu deux semaines très intenses au retour de Fêtes alors que 4 classes ont été fermées, mais les choses se sont stabilisées et ça va beaucoup mieux. Ça a pris beaucoup d'énergie, mais rien n'a été mis en péril. Il n'y a pas d'élève en dépistage à ce jour. Elle ajoute que le CSS insiste sur le fait qu'il ne faut pas relâcher l'application rigoureuse des règles, entre autres celle de la stricte interdiction de laisser les parents entrer dans l'école.

**7.2 Retour sur la formation sur la nouvelle gouvernance pour la présidente et la direction et les capsules de formation obligatoire**

Mesdames Landry et Deschamps reviennent sur la formation en ligne offerte par le CSS sur la relation entre la direction et la présidence du Conseil d'établissement. Madame Deschamps en résume les principaux points. Elle affirme l'avoir trouvée très intéressante et propose aux autres membres de la visionner, en plus des capsules obligatoires pour les membres du CÉ. Après consultation, il est convenu que les membres les écouteront de leur côté, plutôt que d'intégrer le visionnement des capsules à une séance du conseil.

Madame Sophie Thériault demande pourquoi la formation en ligne est obligatoire pour les membres du CÉ, alors que ces derniers agissent à titre bénévole. Madame Landry répond que bien que le rôle des membres ne soit pas rémunéré, il est primordial d'en comprendre la teneur et les limites pour former un CÉ efficace et transparent. Monsieur Jean-Guy Savaria ajoute que de bien saisir les limites de son rôle et de celui des autres aide à avoir des attentes réalistes vis-à-vis de tous.

Comme la consultation annuelle obligatoire des élèves fait partie des points de la formation, Madame Landry rappelle que la consultation annuelle des élèves sur leur sentiment de sécurité à l'école fait déjà partie du projet éducatif d'Antoine-Girouard. Elle ajoute que la formation d'un Conseil des élèves, comme il y en a déjà eu à Antoine-Girouard pour les élèves du 3e cycle, peut être très intéressante, mais qu'il est important de bien l'encadrer, afin de ne pas tomber dans une dynamique où les élèves ne font que revendiquer des choses. Pour ce faire, il faut un professeur de 3e cycle intéressé à animer ces rencontres. Madame Nadine Bergeron explique qu'il pourrait être stimulant pour les élèves d'intégrer cette activité au cours d'univers social. Cela dit, ça ne pourrait pas se faire dès cette année, mais peut-être l'an prochain. Madame Darveau soumet l'idée d'utiliser le système de mentorat déjà présent à l'école entre les élèves de la 6e année et de la maternelle pour intégrer les élèves du préscolaire au Conseil des élèves. Madame Landry ajoute qu'un exemple de sujet sur lequel les élèves pourraient être consultés est le projet d'embellissement de la cour d'école. Monsieur Savaria renchérit en disant que c'est une belle initiation à la vie démocratique et propose que le Conseil des élèves soit même invité une fois ou deux dans l'année à assister à une séance du Conseil d'établissement.

### **7.3 Hybride Paysage**

Madame Landry confirme la signature du contrat avec la compagnie Hybride Paysage pour l'aménagement de la plate-bande devant l'école. Les plans seront fournis prochainement. Les travaux commenceront entre le 15 et le 30 mai. Un espace sera réservé pour la participation des élèves.

### **7.4 Tutorat à l'école, groupe pro bono**

Madame Landry explique que les élèves retirés à cause d'une éclosion dans l'autobus scolaire n'ont pas accès à l'enseignement à distance. Étant donné les délais dans la création de groupes de tutorat par le CSS, Madame Landry a pris l'initiative d'en mettre un sur place à l'école Antoine-Girouard, afin que les élèves touchés ne soient pas pénalisés. Chaque classe qui en avait besoin s'est vue attribuer un tuteur ou une tutrice. C'est un succès dont Madame Landry est très fière. Les tuteurs sont de jeunes professionnels qui agissent

bénévolement. Les suivis se font en fonction des besoins pédagogiques spécifiques des élèves.

Madame Sophie Thériault s'offre pour faire du tutorat.

M. Savaria se demande si les CSS n'auraient pas pu regrouper les élèves d'une même année, afin de former des groupes de tutorat avec des élèves issus de différentes écoles. Mme Landry répond qu'il est prouvé que le tutorat est efficace quand les groupes sont de 4 élèves et moins.

#### **7.5 Résultat du test de plomb dans l'eau;**

Mme Landry transmet les résultats obtenus à la suite des plus récents tests relatifs à la concentration de plomb dans l'eau à l'école. Tous les résultats sont conformes aux normes. Des filtres ont été installés à tous les points d'eau où les gens boivent.

M. Savaria demande si les filtres doivent être remplacés. Mme Landry confirme que le remplacement est prévu périodiquement. Mme Landry propose de vérifier à quelle fréquence exactement.

#### **7.6 Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021 | Adoption**

Mme Landry rappelle au Conseil la différence entre les mesures dédiées et les mesures protégées. Les mesures dédiées offrent à l'école une certaine latitude dans l'utilisation des sommes, alors que les mesures protégées doivent impérativement être utilisées dans le cadre strict prescrit par le CSS.

Pour l'école Antoine-Girouard, l'attribution des sommes va comme suit:

Aide alimentaire: 5931\$

Achat de livres: 3882\$

Achat de livres au préscolaire et en 1ère année: 300\$

Sorties culturelles: 9595\$

Madame Lataille demande si le montant attribuable aux sorties culturelles sera perdu étant donné le contexte pandémique et les restrictions sanitaires qui en découlent. Madame Landry confirme qu'il sera perdu, à moins qu'il y ait des assouplissements dans les règles en vigueur d'ici la fin de l'année scolaire. Madame Lataille demande si des auteurs peuvent être convoqués en vidéo conférence. Madame Landry précise que les enseignants doivent les choisir parmi un catalogue fourni par le CSS. Actuellement, les disponibilités sont très limitées.

M. Savaria s'enquiert des sommes allouées pour les élèves doués. Madame Landry précise que la mesure sert à développer le projet au sein du Centre de services. La somme n'est donc pas reçue par l'école.

Madame Sophie Thériault revient sur la somme allouée aux sorties culturelles et propose qu'elle soit utilisée pour réaliser un projet rassembleur à l'école, comme un film, par exemple. Madame Landry répond que comme la mesure en est une protégée, elle ne peut être utilisée de façon discrétionnaire par l'école. Les sorties se font obligatoirement en milieu culturel ou à l'école, sur invitation d'une personne citée au catalogue.

Madame Bergeron rappelle que même si les musées sont ouverts, on ne peut pas s'y rendre car les autobus doivent contenir une seule bulle classe.

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique Collecte Info du ministère de l'Éducation.

Madame Sylvie Landry, directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Nadine Bergeron, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

**CÉ-2020-2021-26**

## **7.7 Photographe**

Madame Landry mentionne qu'elle aimerait changer de fournisseur, suite aux commentaires des membres du CÉ de l'an dernier et suite à d'autres insatisfactions. Elle sollicite les suggestions des membres pour une prochaine rencontre. Deux fournisseurs sont proposés pour l'instant: Yanimage et Enfants Clik. Les membres échangent différents commentaires. Madame Landry souligne l'importance d'opter pour une compagnie qui fonctionne uniquement avec un site transactionnel en ligne.

## **7.8 Organisation scolaire chiffres préliminaires**

Madame Landry donne des données préliminaires sur les inscriptions pour l'an prochain. Comme les inscriptions se poursuivent jusqu'au mois d'août, on ne peut statuer présentement sur la finalité de l'exercice, mais on peut affirmer qu'il y aura assurément au moins deux classes par niveau.

#### **7.9 Critère de sélection de la directrice de l'établissement**

Madame Landry fait part aux membres d'une nouvelle façon de fonctionner cette année. Le formulaire sera dorénavant envoyé directement à la présidente du CÉ. Madame Deschamps confirme que la date limite pour remplir le formulaire et le transmettre au CSS est le 16 avril 2021. Elle communiquera prochainement avec le Conseil à ce sujet. Le formulaire FORMS sera rempli avec les membres du conseil et envoyé par madame Deschamps.

Madame Lataille fait remarquer qu'une conférence aura lieu le 23 mars sur le TDAH et propose que le prochain CÉ soit déplacé pour permettre aux membres du CÉ d'y assister. Madame Deschamps propose qu'on déplace la rencontre au jeudi 25 mars.

**CÉ-2020-2021-27**

#### **7.10 Parole à la représentante du service de garde**

Madame Hélène Éthier mentionne que les parents seront consultés prochainement via un sondage Forms au sujet du service bonifié des dîneurs (ratios plus petits, présence d'une éducatrice, coût plus élevé) en opposition au service régulier (ratio plus élevé, présence d'une surveillante, coût moindre). Il s'agit d'un sondage qui a lieu tous les deux ans. Madame Pascale Darveau met l'emphasis sur le fait qu'il serait souhaitable que les enfants du service de garde et ceux qu'on appelle "dîneurs" ne soient pas séparés sur l'heure du dîner, car cela occasionne des déchirements avec lesquels il est difficile de composer. Plusieurs membres parents n'étaient pas au courant de cette façon de faire. Madame Landry propose de présenter l'ensemble des différentes options à la rencontre du mois de mars.

Madame Éthier mentionne également que les relevés fiscaux 2020 seront prochainement disponibles sur le portail Mosaik.

#### **7.11 Parole aux membres**

Aucun point.

#### **7.12 Parole à la Direction**

Aucun point

### **8. Correspondance**

Aucune correspondance.

9. **Levée de la séance**

À 20h34, il est proposé par Madame Sophie Thériault de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CÉ-2020-2021-28**



**Sophie Deschamps**  
**Présidente**



**Sylvie Landry**  
**Directrice**